L'ABEILLE.

IMPRIMÉE [illegible] JÉRÔME BAYON.

Publication durant l'été: MARDI, JEUDI & SAMEDI.

SAMEDI, (MATIN) 28 JUILLET 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

Né le 15 mars 1767, [illegible] Caroline du Sud [illegible] en 1781. [illegible] 1797. [illegible] 1812. [illegible] 1815, et [illegible] 1829. [illegible] les Indes-Occidentales, [illegible] pour les spoliations fran[illegible] [illegible] ,000; [illegible] d'âmes; [illegible] est éteinte; [illegible] la BANQUE DES É.-UNIS, [illegible] pendant les états [illegible] [illegible] est prospère au dedans; [illegible] respectée au dehors; [illegible] [illegible] est sauvée. [illegible] conduit l'ouvrier."

POUR VICE-PRÉSIDENT,

MARTIN VAN BUREN.

DE NEW-YORK.

ÉLECTEURS DE LA LOUISIANE.

Pour le Président et le Vice-Président.

Premier District,	J. B. PLAUCHÉ.
Second District,	THOMAS W. SCOTT.
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY.
Quatrième District,	ALEX MOUTON.
Cinquième District,	PLACIDE BOSSIER.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 28 juillet.

[illegible] ne nous fournit rien de nouveau [illegible] de Washington du 15 nous [illegible] le Congrès devait clore sa session; [illegible] ont été exclusivement consacrés [illegible] du Président sur les [illegible] ont été soumis à sa sanction. [illegible] tarif des douanes est au nom[illegible] ont été sanctionnés par Prési[illegible] force de loi.

[illegible] a informé les membres de la Commission de [illegible] ville, que M. Forestier, pharmacien et dro[illegible] des rues St.-Pierre et Royale, avait [illegible] de mettre à leur disposition des drogues et [illegible] pour une valeur de trois cents piastres, pour être [illegible] à secourir les malades indigents, dans le cas où le [illegible] viendrait à se manifester dans notre ville. Nous ne [illegible] négliger de noter une offre aussi libérale, et nous [illegible] qu'elle trouvera des imitateurs parmi nos [illegible] Comme brille la lueur du flambeau dans un [illegible], dit un poète anglais, de même resplendit [illegible] bonne œuvre dans ce monde pervers.

Après les rapports de la Commission de santé de New-[illegible], il y a eu, le 11 du courant, 18 cas nouveaux de cho[illegible] et 4 décès, dans les maisons particulières; et dans les [illegible] 38 cas nouveaux et 10 décès. Le 12, dans les mai[illegible] particulières, 16 cas nouveaux et 10 décès; dans les hô[illegible] 54 cas nouveaux et 40 décès. Le 13, dans les mai[illegible] particulières, 26 cas nouveaux et 70 décès; dans les [illegible], 74 cas nouveaux et 39 décès.

A Albany la maladie diminue, il n'y a eu le 10, que 19 [illegible] et 5 décès. A Greebush, de l'autre côté de la [illegible], la maladie a cessé.

Le choléra s'est manifesté parmi les troupes des E.-U. qui [illegible] sur le bateau-à-vapeur Henry-Clay, allant à [illegible]. Il y en avait eu deux cas avant l'arrivée du [illegible] à Détroit, et il y en a eu quatre depuis. Si ce fléau [illegible] sur l'armée de l'ouest et parmi les Indiens, il [illegible] fin aux hostilités.

[illegible] —Nous apprenons à l'ins[illegible] vapeur Unicorn, arrivé hier soir [illegible] de St. Louis, que le CHOLÉRA apporté au [illegible] par le Henry Clay, dont il est parlé ci-[illegible] d'épouvantables ravages; du 10 au 13 [illegible] il y a eu dans cet endroit quarante cas de [illegible] desquels vingt-huit décès.

[illegible] de Montréal sont du 7, et de Québec du 6. [illegible] Commission de santé de Montréal, dans son rap[illegible] la dernière date, annonce 19 cas nouveaux et [illegible] à 5 heures du soir, au 6 à la même heure; et [illegible] précédentes, 23 cas nouveaux et 14 [illegible]

[illegible] 4 à 8 heures du matin au 5 à la même [illegible] le nombre des malades reçus dans les hôpitaux a été [illegible] décès, malades restés 65. Le nombre total des ma[illegible] le commencement, est de 820—décès 514. [illegible] on a lieu de le croire, n'est pas la [illegible] le total des décès occasionnés par cette mala[illegible]. Le Mercure de Québec du 5, contient le nombre des [illegible] cette ville, d'après les registres du clergé. Du 6 [illegible] où la maladie s'est manifestée, au 3 juillet, ce [illegible] est de 4421 (en estimant la population totale à [illegible] âmes, le rapport est presque comme 1 à 19.) C'est [illegible] effrayant!

Enfin, pour terminer ce sommaire par une remarque non moins pénible, on estime que plus de 50 millions d'hom[illegible] ont péri par le choléra, depuis 1817.

La Gazette des États-Unis de Philadelphie, du 12 du [illegible], publie un article fulminant dans lequel elle convo[illegible] pour le lundi suivant, afin d'aviser au [illegible] au Président: "Veto pour Veto." Les [illegible] telle qu'elle est maintenant, n'ont [illegible] d'Andrew Jackson; au moins [illegible] en s'opposant à ses [illegible] dit son partisan [illegible] s'envole [illegible] Qu'ont main[illegible] Courier & [illegible] Enquirer, de [illegible]phie, et tant d'au[illegible]

[illegible] Banque des États-Unis et ses Branches continueront [illegible] escompter comme d'ordinaire, ainsi qu'il aurait [illegible] le bill n'eut pas été présenté au Congrès dans la [illegible] qui vient de finir; ou suspendront-elles leurs es[illegible] dans le but de produire beaucoup d'embarras dans [illegible] et afin d'effrayer, au Président tout autant de [illegible] qu'elles le pourront, pour faire [illegible] peu de temps cette question sera résolue. Si [illegible] et ses Branches faisaient la moindre changements [illegible] leurs escomptes, ce ne serait que dans les [illegible], ceux qui sont en relations directes avec [illegible] établissement, et la partie de la communauté qui [illegible] intéressée d'une manière moins directe, auront [illegible] ils doivent rompre sous la verge qui les frappe [illegible] main qui la tient.

[illegible] l'un des motifs suivants, ou pis que cela, peut-[illegible] voulu forcer le Président à sanctionner une [illegible] pour continuer la Charte de la Banque des [illegible] proposé près de quatre ans avant l'expiration [illegible] charte.

[illegible] parce qu'avant l'expiration de la Charte, [illegible] bien exposé, et avec un développement, la [illegible] la direction de cette institution [illegible] consentit sa prolongation.

[illegible] parce qu'on pensait que, à une époque si rappro[illegible] élection présidentielle, le Président n'aurait pas [illegible] d'apposer son veto au bill;

[illegible] parce qu'on croyait que, dans le cas où il [illegible] parti actuel de l'opposition, aidé des partisan[illegible] de la Banque, pourrait avoir assez d'in[illegible] empêcher sa réélection. C'est par quelque [illegible] que ce Bill a été porté aussi promptement [illegible] Président; et, nous le demandons: quel est [illegible] estimable dans l'opposition qui voudrait défendre [illegible] autres? S'il en est un, qu'il parle.

[illegible] la Banque, ainsi qu'on devait s'y attendre [illegible] le veto du Président, quoique les plus [illegible] partisans de cette institution cherchassent à [illegible] de leur parti en sa faveur, ont une [illegible] tiers des voix dans le deux chambres [illegible] le vote. Voici le résultat du vote: [illegible] [illegible] Clayton, [illegible] Hendricks, Holmes, [illegible]

Poindexter, Prentiss, Robbins, Robinson, Ruggles, Seymour, Silsbee, Sprague, [illegible], Tomlinson, Waggaman, Wilkins—22.

Non.—MM. Benton, Bibb, [illegible] Forsyth, Grundy, Hayne, Hill, [illegible] Marcy, Miller, Moore, [illegible] Troup, Tyler, White—19.

La Gazette de Philadelphie publie [illegible] qui suit:

"M. J. M. Castillo, secrétaire du général Santa Anna, [illegible] arrivé dans cette ville samedi dernier [illegible].

"M. C[illegible] est porteur de dépêches du général Santa Anna au général Manuel Gomez Pedraza, et il [illegible] en outre chargé spécialement par le premier d'of[illegible] au général Pédraza, au Mexique, qu'il est [illegible] à occuper le fauteuil présidentiel, auquel il fut [illegible] par le peuple en 1828, et dont il fut privé par d'am[illegible] factieux, qui ont usurpé aujourd'hui les rênes du gouvernement, en les ravissant à leur légitime possesseur.

"Si le général Pédraza accepte l'invitation qui lui est faite par le général Santa Anna, nous avons l'es[illegible] pour que l'ordre, la tranquillité et la paix seront réta[illegible] dans la république voisine; car on sait que le gé[illegible] Pédraza est un homme honorable et doué de [illegible] grands talents; c'est un militaire rigide [illegible] qui veut qu'on respecte les lois et la constitution de son pays. La démarche de Santa Anna, tout [illegible] aussi pour but de rétablir la constitution et les auto[illegible] légitimes, confondra les calomnies dont il [illegible] et, en même temps qu'elle fait son désintéressement, [illegible] son avancement personnel, lui donnera des droits puis[illegible] à l'amour de ses concitoyens."

DU VETO.

Le sort en est jeté: le veto a été apposé au bill sur la Banque! Il a fait une profonde impression à Washington, et il est de nature à produire partout de l'effet. Que devons-nous le plus admirer? Le courage, l'intrépidité avec laquelle ce devoir a été rempli, ou l'autorité qui l'a accompli? Nous rendons grâce à Jackson pour avoir si noblement défendu les grands principes de nos institutions, et nous nous tromperions bien si la majorité du peuple américain ne se joignait pas à nous pour lui exprimer le même sentiment. La question est discutée tout au long avec la plus grande habileté, et nous croyons que les hommes impartiaux ne peuvent s'empêcher, après avoir lu ce message, d'en sentir toute la force et la vérité, et d'admirer dans notre vieux patriote cette fermeté et cette intégrité, qui caractérisaient les anciens Romains. Il n'évite pas la question, il ne prend aucun biais; il va droit au but; cette manière d'agir, au milieu d'une telle crise, est digne de ses principes, et de son caractère; elle digne de lui et de sa place.

Ses ennemis ambitionnaient le moment de lui présenter cette coupe. Les hommes qui sont en faveur de la Banque disaient: Aujourd'hui ou jamais! Les politiques désespérés répétaient: Aujourd'hui ou jamais! Ils voulaient, au moment d'une élection, le placer entre deux feux—le réduire à l'alternative de déplaire à la Pennsylvanie, ou de déplaire à d'autres états—ils espéraient qu'il hésiterait entre ces deux partis—qu'il essaierait de se dérober à la difficulté. Comme il a victorieusement réfuté ces injurieuses imputations! Il est étonnant à quel point les ennemis de cet homme se trompent sur lui et sur son caractère. Ce veto lui fera plus d'honneur qu'aucun acte de sa vie politique—c'est le fait le plus important et le plus glorieux de son administration civile. C'est sa seconde victoire de la Nelle.-Orléans. Comme il a dissipé complètement les insinuations de ses ennemis! Il a abordé la question franchement et directement. Il aurait pu motiver son veto en alléguant certaines convenances—il aurait pu s'arrêter à quelques changements de forme, exigés par le temps et les circonstances—il aurait pu se ménager une voie pour se tirer d'embarras—et ses ennemis affirmaient qu'il le ferait. Mais il n'en a point agi ainsi—au contraire, il a saisi le taureau par les cornes. Il s'est jeté sur le terrain où il a lutté le plus de force et d'audace. Ses objections sont basées sur l'inconstitutionnalité et l'inutilité de cette institution. Il a dit aux partisans de la Banque, aux politiques furieux, au peuple tout entier, qu'il ne pouvait pas sanctionner une telle charte—et qu'il retournerait plutôt à l'Hermitage, que de signer un bill aussi dangereux aux libertés de son pays, et aussi opposé à la constitution. La Banque, maintenant, va remuer ciel et terre pour empêcher sa réélection. Mais le peuple paralysera tous ses efforts—et le vieux héros sera réélu en triomphe.

La Banque, et M. Clay, et M. Calhoun, et leurs partisans peuvent former un faisceau de toutes leurs forces—mais c'est en vain!—le sud le soutiendra—la majorité de l'ouest le soutiendra—New York sera ferme—et nous savons ce que nous disons, quand nous déclarons que la Pennsylvanie soutiendra encore fermement l'homme de son choix. Si le veto lui fait perdre quelques partisans, il lui en gagnera d'autres. Dans Philadelphie même il a d'ardents amis—et l'intérieur de l'Etat, les fermiers qui l'habitent, ne sont pas tellement attachés à cette institution, qu'ils veulent l'abandonner pour une banque. Son veto lui gagnera plus de forces dans cet état qu'il n'y en perdra. La clé de l'arche de notre Union est trop bien assujétie pour être déplacée par les ruses de l'opposition et les clameurs de la Banque.

Les augures de M. Clay ne doivent point se laisser aller à l'espoir séducteur de le voir réussir. Le candidat qui voudrait changer toute la théorie de nos institutions—investir le gouvernement fédéral de pouvoirs splendides et écrasants, et lui fabriquer d'arrogants empiétements sur les droits des états et les libertés du peuple—qui ferait couler à pleins ruisseaux l'argent du peuple, pour le gaspiller dans des projets fédéraux extravagants—qui fut naguère opposant zélé, et qui est maintenant un partisan dévoué de la Banque—qui est le père putatif du Tarif, et s'opposant à toute modification libérale qu'on pourrait tenter d'y faire—qui est le consul ardent de toutes les appropriations inconstitutionnelles pour les routes et les rivières—qui voudrait dissiper le produit de la vente des terres publiques, pour courtiser la popularité dans les grands états—qui présente une résolution pour faire ordonner des jeûnes et des prières, dans le but de s'emparer de l'esprit des hommes pieux, et de faire contraste avec son illustre rival—un candidat qui a aussi apostasié les grands principes républicains qu'il professait autrefois, qui se laisse aiguillonner par une ambition insatiable, et pour qui tous les moyens sont bons pour parvenir au pouvoir, ne mérite pas de devenir le premier magistrat d'un peuple libre.

Mais il ne nous reste plus de place pour ajouter d'autres observations. Le bill devant être repris en considération par le sénat mercredi dernier, les partisans tenteront en vain d'obtenir les deux tiers des voix pour eux. Mais voici ce qu'ils feront: ils essaieront d'émettre, dans quelques discours épuisés, un Manifeste qui puisse être largement répandu pour paralyser l'effet du Veto. [illegible] le lendemain, le soir au moment de la lecture du Message—et l'on dit qu'il était amusant de remarquer l'effet que produisait cette lecture sur la figure des spectateurs.—Les ennemis avaient manifesté le plus ardent désir de lui laisser tous ses droits constitutionnels. Ils voulaient, sans nul doute, lui laisser les dix jours entiers, et la chance d'un ajournement à [illegible]. Mais ils ont été trompés en tous points dans leur calcul. Le bill lui ayant été envoyé le 4 juillet, circonstance à laquelle il a fait heureuse allusion. [illegible] le renvoya le 10.

Enquirer de Richmond.

Opelousas, 22 juillet 1832.

A Messieurs les Éditeurs de l'Abeille.

[illegible]

EXTÉRIEUR.

Paris, [illegible] mai.

COMPTE RENDU DES DÉPUTÉS.

[illegible]

... aux conditions de sa propre conservation, il est au moins en leur pouvoir de signaler le danger.

"Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'un mouvement de la restauration, et ils en ont conclu que les principes de la restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnu dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée; elle a présidé à la discussion du budget; elle dirige l'administration de l'intérieur et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

"Les autres, et nous sommes de ce nombre, ont salué dans la révolution de juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, tels est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée.

"Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies; que forte du vœu populaire, et de l'assentiment de la nation, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévouemens. Dans la même discussion, et sur l'hérédité de la pairie, à établir dans notre régime et dans notre droit public l'expression féodale de sujets, nous avons protesté.

"Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs désirs et leurs regrets. A les entendre, rien n'était sacré que les privilèges préexistants à la révolution, et suivant eux, point d'état, point de société possible hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de restauration.

"Quant à nous, fidèles au principe d'égalité, et à la souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

"Nous voulions plus; nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation. Nous ne voulions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement; le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous.

"L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Réparer, pour le passé, les injustices de la restauration, la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée; assurer l'avancement non à la faveur, mais aux services; répandre l'instruction dans les régimens; enfin, améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des cent jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des chambres, violant les règles de nos pratiques constitutionnelles, et même les formes matérielles établies pour le refus de sanction. Nous avons du protester.

"Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée: l'un qui demandait une puissante réserve, composée de la garde nationale mobile et des soldats libérés du service, et qui permet de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente; l'autre, au contraire, tous [illegible] garde nationale mobile sans organisation, et exigeant [illegible] la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

"Le premier système, plus économique, plus favorable à la force de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

"Le budget [illegible] tous les pouvoirs dans des vues [illegible] de soulagement des contribuables. Les [illegible] la restauration ont trouvé [illegible] les impôts [illegible] assez de bi[illegible] charges, [illegible] considérer [illegible]. Nous [illegible] apporter [illegible] compromettre [illegible]

"Les questions [illegible] aussi [illegible] adversaires [illegible] de toutes les [illegible] Convaincus que la sécurité [illegible] d'un peuple dont l'existence est dans [illegible] nous pensions qu'un gouvernement populaire [illegible] plus de force pour prévenir les troubles, et [illegible] modération pour les réprimer. Le gouvernement a [illegible] proclamé si fort, a réussi par ses violences, selon son propre aveu, à soulever la [illegible] sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des [illegible] de révolte et de désordre.

"Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel se rattachaient tant d'intérêts, un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouvaient les ennemis du nouvel ordre de choses. Le gouvernement abuse par de lâches doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

"Un membre de l'opposition a voulu que la France sût enfin si son gouvernement craindrait de se compromettre sans retour avec elle dans la révolution de juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle était comme le pressentiment d'une tentative récente, dès-lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret.

"On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même, après le vote des chambres qui mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexplicable délai devait être une protestation tacite ou un motif d'abolition. Ce système de ménagemens compromettants paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter de lui-même.

"La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la charte. Les chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agens du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, élevât partout les élémens de la vie politique, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre possible de citoyens. [illegible] organisation du département, et de la commune, suivît en effet le plus puissant moyen d'ordre public et d'administration intelligente. [illegible] projets de lois étaient restreints [illegible] ainsi [illegible] aux [illegible] de [illegible] influence, et, de plus, enfin par [illegible] nos vœux sur la politique extérieure, [illegible]

"Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a été, depuis celle de 1789 [illegible] d'indépendance [illegible] de toute influence étrangère. [illegible]

[illegible]

... glorieuse et pure, que nous aimons à reproduire, sont tous nos vœux qui fidèlement exprimées, que nos cœurs n'ont jamais trahie: telle a été, et telle sera toujours notre religion politique.

"Loin de nous d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies, [illegible] du 13 mars nous disent si [illegible] n'a été tenu.

"Ils devaient réunir autour du trône [illegible] opinions, et ils ont jeté des divisions [illegible] hommes généreux que rapprochaient [illegible] la liberté et le sentiment du danger de la patrie. [illegible] Ils devaient affermir la révolution, et ils [illegible] ses appuis naturels, par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées.

"Ils devaient favoriser la liberté de la presse qui sauve la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissements, détruite avec les amendes.

"Ils devaient, que l'immense majorité de la nation et de la chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire ou de folle la volonté nationale et l'opinion toute entière.

"Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application.

"Ils s'appuyaient sur les chambres, et ils ont été [illegible] qu'ils accueilleraient par l'hospitalité la plus [illegible] de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne et ils ont [illegible] cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées.

"Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par les émeutes, par des convulsions entre le peuple et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses des partisans du gouvernement déchu.

"Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un double inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui ruine notre commerce et notre industrie.

"Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience? Au dehors, la condition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans, la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'ouest et le midi ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux au pouvoir? Attendra-t-il pour se prononcer que nos départemens soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, en qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois et ses enfans et ses trésors.

"Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction; que ce système se prolonge, et la révolution de juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

"La restauration et la révolution sont en présence; la vieille lutte que nous avions cru terminée recommence. Que le gouvernement choisisse; la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la restauration, qui est irréconciliable, ni celles de la révolution, qui s'irrite et se défie.

"La France de 1830 a pensé, comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté; que le gouvernement de juillet reçu donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée.

"Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons point dans ses succès ni dans ses revers; nous lui avons consacré notre vie et nous avons foi dans son triomphe.

"Paris, 28 mai 1832.

MM. Allier,	Jollivet.
Audry de Puyraveau.	Laboissière.
Arago.	Général Lafayette.
Lecot.	Lafayette (Georges.)
Bavoux.	Laffite (Jacques.)
Bernard (du Var.)	Général Lafitte.
Blaque Bélair.	Gén. Lamarque (mourant.)
Marquis de Bryas.	Larabit.
[illegible]	Lepouvel.
[illegible]	Marchal.
De Corcelles.	Mauguin.
Cordier.	Marquis de Mornay.
De Cormenin.	Nicod.
Comte Durbalfault.	Odilon Barrot.
Dens Dufresne.	Portalis.
Gaubert.	Pourrat.
Garnier Pagès.	Taillandier.
Gauthier de Rumilly.	Tardieu.
De Girardin.	Général Thiard.
De Tracy.	D'Hérambault.

De Génève de Noirmoutiers."

(Correspondance d'un journal de Paris.)

—On nous écrit de Bourbon Vendée, 26 mai:

"La justice poursuit avec activité l'instruction des événemens qui se sont passés au pont de la Claye, et dont je vous ai déjà rendu compte. On assure que par suite des dépositions des prisonniers, plusieurs individus viennent d'être arrêtés et conduits dans les prisons des Sables d'Olonne. On cite entre autres MM. de Vertueil, Grandsaigne, ex-capitaine de gendarmerie, et de Brémont.

"Dans le portemanteau d'un chouan, qui faisait les fonctions d'aide-de-camp et qui a été tué, on a trouvé les deux proclamations suivantes qui ne portent pas de signature:

PREMIÈRE PROCLAMATION.

"Habitans de Luçon, j'arrive dans votre ville pour effectuer le désarmement de la garde nationale et porter secours à la classe ouvrière, depuis long-temps victime d'une faction impie, qui, après avoir employé tous les moyens possibles de séduction pour corrompre cette intéressante partie de la société, l'a lâchement abandonnée à la misère. A cette effet, les dispositions suivantes seront prises:

"1o. Les gardes nationaux seront désarmés, et tous ceux d'entre eux qui opposeront la moindre résistance passeront par les armes:

"2o. Les militaires de toute arme qui se réuniront au drapeau de la légitimité, recevront dix jours de gratification de solde, et auront un cinquième en sus de leur paie. Les ouvriers employés aux travaux publics auront une augmentation de 25 c. par jour, et tous les travaux suspendus reprendront immédiatement leur activité.

"3o. Les receveurs des différentes administrations verseront entre les mains du trésorier de l'armée royale ce qu'ils auront en caisse.

"4o. Les révolutionnaires étant cause des maux qui désolent la France, il sera levé au profit de l'armée et de la classe ouvrière une contribution de 200,000 fr. sur dix des plus riches de la ville. Des mesures dissuasives seront prises pour les autres individus proportionnellement à leurs moyens.

"5o. Si quelque circonstance nécessitait momentanément l'absence de l'armée, et qu'il dans l'intervalle il fût fait outrage aux royalistes légitimistes, ceux qui s'en seraient rendus coupables seront punis militairement.

"*Le Commandant de l'armée royale.*"

DEUXIÈME PROCLAMATION.

"Nous nous empressons de porter à votre connaissance les résolutions [illegible] arrêtées par S. A. R. Mme la duchesse de Berry et son conseil, en faveur des bons Vendéens:

[illegible]

(*Messager.*)

DE SACRISTIE ET DE CUISINE.

[illegible]

... Souverain de Bologne la rage des cochons [illegible] réparer sans doute ses torts envers les [illegible] se faire avec la gent quadrupède, il vient de promulguer un décret qui défend l'usage du porc frais, et par un article spécial, il menace de peines sévères ceux qui se permettront de tuer un cochon avant le 4 octobre prochain. (Gazette de Bologne du 16 mai 1832.)

"Tout cela de peur du choléra. Bientôt les craintes puériles de leur prolégat réduiront les habitans des états qu'il régit à des temps primitifs, aux fruits et au laitage. Nous voyons déjà les fidèles sujets du pape condamnés à fuir, devant une tranche de jambon, comme les vaux du moyen-âge peints par sir Walter Scott.

"Il est fort heureux encore que M. le prolégat Scarselli ne connaisse pas les leçons de M. Broussais; il trouverait la matière à confirmations, car d'après M. Broussais, tout comestible est cholérique, toute nourriture doit être sévèrement prohibée.

"On remarquera la gradation suivie par le gouvernement apostolique: il a commencé par attribuer l'épidémie aux libéraux, il a ensuite prescrit les prières, puis a prononcé l'anathème contre les chiens, pour arriver enfin à excommunier la prosciutto et la mortadelle.

"L'Eglise se montre en Belgique moins hostile contre les comestibles, moins sévère pour le chrétien; elle fait [illegible] et loin de prêcher comme M. Scarselli. Pais ce que je dis, et ne dis pas ce que je fais, elle publie ce mandement quasi-tolérant:

"Corneille, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque de Liége, [illegible]

"Les administrations sanitaires de différentes villes de notre diocèse nous ayant représenté que les alimens maigres prédisposent au choléra,

"Voulant concourir à préserver nos chers diocésains du malheur dont nous sommes menacés,

"Nous permettons l'usage de la viande, même plusieurs fois par jour, les trois jours des Rogations de la présente année.

"Toutes les personnes qui useront de cette dispense réciteront trois pater et trois ave chaque fois qu'elles mangeront de la viande, afin que le Seigneur daigne détourner d'eux les effets de sa colère.

"Ayant appris avec peine que quelques personnes ont cru par une fausse interprétation, que depuis Pâques il était permis de faire usage de viande les vendredis et les samedis, nous déclarons que telle dispense n'existe pas, et que la loi de l'Eglise,

"Vendredi chair ne mangeras,

"Ni samedi mêmement,

est pleinement maintenue.

"Donné à Liége, le 21 mai 1832.

"Par ordre de Mgr. l'évêque absent,

"BARRETT, vicaire-général."

"On ne saurait, comme on voit, trouver un meilleur nom de vicaire-général, tout vicaire-général aspire à la pourpre, ambitionne la barrette cardinalice.

"Ces deux pièces de l'évêque de Liége et du prolégat de Bologne, qui font pendant, serviront à prouver qu'en mai 1832 la cuisine fut placée dans la sacristie, le fourneau sur l'autel, le tablier sur la soutane, et seront pour nos descendans deux monumens précieux, deux exemples d'éloquence culino-religieuse.

(*Figaro.*)

Le poète Raynal, à qui le Roi vient d'accorder sa grâce, célèbre aujourd'hui, mise en liberté; nous reproduisons la chanson qu'il a composée.

CHANSON,

AU SUJET DE SA SORTIE DE SAINTE-PÉLAGIE.

Air: *Te souviens-tu? &c.*

Tombé d'un nid bercé par l'orage,
A peine éclos je connus la douleur;
Et je dormais, blotti dans mon plumage,
Quand je fus pris, guetté par l'oiseleur.
Combien de fois, sous les mailles cruelles,
Dans mon cœur triste est mort le plus doux son!
Hier, enfin, on m'a rendu les ailes, (*Bis.*)
Comme une amie accueillez ma chanson.

L'ennui pesait sur mes paupières closes,
J'entends ces mots: "Regarde quel jour pur!
"De pleurs joyeux mouillant le sein des roses,
"Le gai matin folâtre dans l'azur;
"Sois libre, pars; la clémence Bourbonne,
"D'un long malheur médite la leçon."
Prince! le ciel sourit à qui pardonne,
Comme une amie accueillez ma chanson.

Tous les partis visitant ma tourelle,
Ont dans ma cage émietté du pain blanc;
Mais d'aucun d'eux n'épousant la querelle,
Je crie à tous: "Fuyez un choc sanglant!
"Songez les grains qu'un astre fait éclore,
"Plusieurs soleils brûleraient la moisson...."
La paix du monde est le bien que j'implore,
Comme une amie accueillez ma chanson.

Puisse ma voix briller de quelques charmes,
Et sur les cœurs n'être pas sans pouvoir!
Si ma raison a pâli dans les larmes,
Qu'elle renaisse au flambeau de l'espoir!
Des chants nouveaux que je puis faire entendre,
Plus d'un captif espère sa rançon;
Pour que bientôt ils cessent de l'attendre,
Comme une amie accueillez ma chanson.

HYPPOLITE RAYNAL.

Liste Maritime.

PORT DE LA NELLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Pennsylvania, Patterson, Havre, S Thompson.
Navire Hope, Ashton, Liverpool, Yorke, Macdester & Co.
Brick Angola, Wadleigh, Trieste, Lincoln & Green.
Brick Manuelita, Solas, Havane, Estévanell & Conrad.
Brick Samuel & John, Gray, Boston, Harrod & Quarles.
Golt. Prévoyante, Wilson, Rio Grande, F. Varin.
Golt. Splendid, Eldridge, Mobile, Sloo & Byrne.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, ayant mis en mer les bricks Ann Gadsden et Ma[illegible]—il n'a rien innové, et rapporte que hier à midi il n'y avait rien en vue.

Brick Clementi, Martinez, de la Havane, avec du sucre, des fruits, etc.

Bateau à vapeur Creole, Woods, de Paduca.

MEMORANDA.

Rencontrés en mer le 27 Juin, à 100 milles nord des Tortugas, le brick Tuskar, parti d'ici pour le Havre, le 6 juillet, lat. 32, long. 78, la barque Valhalla, partie d'ici pour le Havre.

TRAITES sur New-York, à vendre par

28 juillet. A. QUERTIER & BOUTIN.

MAIRIE DE LA N.-ORLÉANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de 8.8 à 00 par baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 30 onces de pain pour un escalin.

28 juillet. D. PRIEUR, Maire.

Grande Illumination

ET DE LA MUSIQUE CHOISIE.

JARDIN DE LA LOUISIANE,

ET

[illegible] PROMENADE DES DAMES,

Sur la rue Sainte-[illegible] entre St. Philippe et Ursulines.

SAMEDI soir 28 juillet 1832, (si le temps le permet)

CE JARDIN sera brillamment illuminé, et de [illegible] une excellente orchestre choisi exécutera [illegible] marches, etc. etc.

N. B. Il ne sera pas permis de fumer dans le Jardin [illegible]

[illegible] Le Jardin Louisianais est brillamment illuminé tous les soirs. [illegible] EVERRETT & CO.

28 juillet.

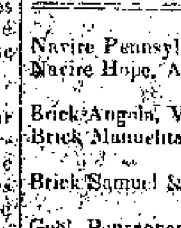

[illegible] reçu par les derniers navires [illegible] Calomel, Gum [illegible] [illegible] Campher, Acé[illegible] [illegible] Valériane, [illegible] Chaux [illegible] préparations chimiques [illegible]

[illegible] F. ORIOL & Co. Pharmaciens, encoignure des rues Dumaine et [illegible]

[illegible] juillet.

Jones Hicks, [illegible] Clapp, [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot [illegible] de la cour [illegible], j'exposerai en vente samedi 8 août, à 5 heures, aux deux encoignures des rues St. Joseph et St. Charles, une cuisine non terminée, mesurant 18 pieds 6 pouces de long, sur 10 pieds 8 pouces de large, ainsi qu'une certaine quantité de planches de chêne, saisies dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY, marshal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible]

[illegible] FERNANDEZ [illegible] RIE, [illegible] de effets [illegible] marques.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 31 du courant, à [illegible] Bourse, 32 ACTIONS de la [illegible] dont on a payé le montant total. Conditions [illegible] de crédit, en billet endossé à satisfaction [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 2 août, à 10 heures, il sera vendu [illegible] No. 46, rue de la Levée, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, [illegible] W. G. Courtenay contre ses créanciers [illegible] & Courtenay et de W. G. [illegible] FONDS DE COMESTIBLES [illegible] insolvables, et le BAIL [illegible] No. 46, rue de la Levée, occupé par [illegible] Conditions: comptant. 28 juillet.

PAR I. L. M'COY.

IL sera vendu, samedi, 28 du courant, 5 mois, à la Bourse,

L'esclave HANNAH, âgée de 25 ans, bonne servante, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bien disposée, elle est dans le pays depuis 4 ans, et est garantie.

Conditions: comptant. 24 juillet.

PAR E. DUTILLET.

IL sera vendu et uni, seul [illegible] à la Bourse de Hewlett en cette ville, mardi, 7 août 1832, [illegible] 56 milliers de briques livrables sur la briqueterie de M. Charles Derbigny, rive droite du Fleuve, à une lieue environ de la ville.

Conditions: Un billet avec endossement à satisfaction, payable à quatre mois. 21 juillet—4

VACHES LAITIERES A VENDRE.

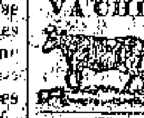

Une jeune et excellente VACHE laitière du nord, acclimatée. S'adresser à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Suzette. 24 juillet—2

Aujourd'hui Samedi!

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

20me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 28 juillet.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS

Billet Entier	$ 4
Demi Billet	2
Quart de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

24 juillet. J. B. FAGET, Direc.

A FRETER,

La barque neuve et fine voilière ALASCO, capitaine COLE, du port de 3 0 tonneaux, est maintenant prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

28 juillet STETSON & AVERY

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier ANT, capt. Fo[illegible] [illegible] est prêt à recevoir un chargement [illegible] chain, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

28 juillet STETSON & AVERY

POUR TAMPICO.

La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine HARPER, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

26 juillet—4 BENJAMIN BOOTH & [illegible] [illegible] No. [illegible]

POUR BRASSOS, [illegible]

(Passagers seulement.) La [illegible] fine voilière PREVOYANTE, capt. Wilson, a tout son chargement engagé et [illegible] partira Jeudi. Pour passage, s'adresser à [illegible]

CLAPIER & MICO[illegible]

26 juil—2 Au coin des rues de Chartres et St. [illegible]

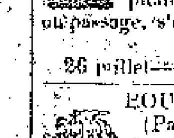

A VENDRE.—[illegible] TILBURY de Boston, [illegible] les harnais, [illegible] vaille, fini. S'adresser [illegible] No. 250, près la rue St. Philippe, [illegible] carossier.

P. S. Newton & Co. vs. [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à [illegible] par l'hon. juge Wm. Grivot, [illegible] la Cour de Cité, j'exposerai en vente [illegible] à 5 heures, au Principal, un bois [illegible] dix oreillers, des courtpointes et autres [illegible] dans l'affaire ci-dessus. [illegible]

28 juillet.

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible] pour la paroisse et la Ville de la N[illegible] 26 juillet 1832.—Présent l'hon. Chs. Ma[illegible] No. 6450.—*Charles Imbert contre ses [illegible]* Sur lecture et enregistrement de la pé[illegible] documens dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers [illegible] en pleine Cour, le samedi 25 août [illegible] entre les raisons, s'ils en ont, pour les [illegible] du pétitionnaire ne seront pas [illegible] toutes poursuites contre sa pe[illegible] suspendues. Par ordre de la Cour.

28 juillet—7;2ps F. [illegible]

COUR DES PREUVES—[illegible] des Testaments.—Mardi, [illegible] 1832, j'exposerai en vente à la Bourse [illegible] la succession de Marie Hébert, [illegible] Guilbert, un TERRAIN [illegible] libre, formant l'encoignure des [illegible] Mystérieuse, ayant environ [illegible] et 78 pieds sur la dernière [illegible] qui sont dessus.

Conditions: Moitié comptant [illegible] un an, en billets endossés à satisfaction [illegible] que spéciale jusqu'à parfait paiement [illegible] Par ordre de la Cour.

28 juillet MARTIN [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible] signés ont transporté leur magasin [illegible] au No. 7, rue des Champs Elysées, [illegible] vendre, à des prix modérés, une quantité [illegible] Choux, Maïs, Graisse &c.

21 juillet. BARAU, FUGIET & [illegible]

LE soussigné, prévient ses amis [illegible] vient d'ouvrir son établissement dans la rue de Chartres, No. 154, vis-à-vis Mme. F[illegible] constamment un assortiment de MARCHANDISES du meilleur goût, et fera tous ses efforts pour à mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'employer.

10 juillet—13. E. FAUCHET

HOTEL ET CAFÉ DE L'UNION.

LES soussignés ont l'honneur d'avertir leurs [illegible] et le public, que cet établissement a été [illegible] Lundi dernier, 23 juillet. Ils n'ont rien épargné pour le rendre agréable tout ce qui concerne un établissement de ce genre. La table d'hôte y est servie tous les jours à trois heures. L'on y trouvera des glaces, des sorbets et surtout du punch à la romaine les Jeudis et les dimanches, ainsi que du chocolat, du café et du bouillon aux heures convenables.

La localité de la maison ne laisse rien à désirer pour les gens d'affaires; elle est située rue Condé, vis-à-vis celle Madison. On y parle la langue espagnole.

26 juillet—4 FUENTES & CO.

FONDA Y CAFÉ DE LA UNION.

LOS abajo firmados tienen el honor de [illegible] público y á sus amigos, que dicho establecimiento se ha abierto el lunes 23 del corriente [illegible] haber omitido nada de cuanto puede hacer [illegible] establecimiento de su clase. La mesa [illegible] fonda será servida diariamente á las tres [illegible] Encontrarán en ella helados, y sobre todo ponche á la romana, los jueves y domingos, como igualmente chocolate, café, y caldo, á las horas oportunas.

El local de la casa no deja nada que apetecer para las personas de negocios, pues que se halla situada en la calle de Condé, frente de la de Madison; se habla allí la lengua española.

26 de julio FUENTES y Comp.

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter incessamment pour quelques mois, prévient les personnes qui lui doivent de payer sans délai, et celles auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes; il profite cette occasion pour remercier ses amis et le public [illegible] l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et il fera [illegible] efforts pour mériter la continuation [illegible] magasin superbe assortiment de Bijouterie, [illegible] pendules, Paris à fleurs et articles de [illegible] M. L. Vignaud sera chargé de son [illegible] réparation de montres [illegible] Durel, de sa procuration. [illegible]

26 juil—5 [illegible]